



**HAL**  
open science

## Éducation populaire et animation à l'épreuve des discriminations Introduction

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Régis Cortéséro, Emmanuel Porte

► **To cite this version:**

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Régis Cortéséro, Emmanuel Porte. Éducation populaire et animation à l'épreuve des discriminations Introduction. Les Cahiers de la LCD, 2018. hal-01941919

**HAL Id: hal-01941919**

**<https://hal.science/hal-01941919>**

Submitted on 2 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Éducation populaire et animation à l'épreuve des discriminations Introduction<sup>1</sup>

Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, Régis CORTESERO et Emmanuel PORTE

**Yaëlle Amsellem Mainguy** est sociologue. Elle est chargée d'études et de recherche à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, membre du centre de recherche sur les liens sociaux. Ses travaux portent sur la santé et la sexualité des jeunes. Elle a notamment publié avec Arthur Vuattoux, *Enquêter sur les jeunes. Outils, pratiques, analyses*, Armand Colin, 2018.

Historien et politiste de formation, **Emmanuel Porte** a suivi un parcours de recherche mêlant une analyse socio-historique des revendications d'aides sociales aux étudiants, et une analyse des politiques publiques de jeunesse les concernant sur une longue période (depuis 1945). Il travaille aujourd'hui à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation Populaire (INJEP). Ses travaux portent plus particulièrement sur l'étude du système d'acteurs de l'éducation populaire et les mutations des pratiques coopératives dans le champ de l'éducation non-formelle (numérique, relations recherche/société, environnement). Il s'intéresse également à l'engagement associatif des jeunes adolescents (junior associations, etc.), aux métiers de l'animation et aux pratiques de citoyenneté (université populaire)

**Régis Cortesero** est docteur en sociologie, ancien chargé d'études et de recherche à l'INJEP. chercheur associé au laboratoire Mosaïque-LAVUE, consultant (conseil, accompagnement, formation, études, recherche-action au cabinet Ateliers Spinoza). Ses travaux portent sur la jeunesse, l'éducation, l'éducation populaire, les problèmes urbains et la justice sociale. Sur le thème des discriminations, il achève actuellement une recherche (projet RECRUJEUNE, hébergé par le centre Émile Durkheim) sur la place de la jeunesse parmi les critères de sélection dans les pratiques de recrutement. Il a notamment publié *La banlieue en Change ! Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires*, Éditions du Bord de l'Eau, 2012, et « Recruteurs sous tensions. Discrimination et diversité au prisme de registres argumentaires enchevêtrés », *Sociologie du Travail*, vol. 55, n° 4, 2013, pp. 431-453.

Les acteurs du secteur associatif envisagent fréquemment la question des discriminations dans leurs propres pratiques comme extérieure à leur univers. En raison de leur vocation éducative, sociale, ou d'animation, à leur orientation affichée vers l'intérêt général, ces acteurs se considèrent d'emblée prémunis de toute forme de sélectivité adossée à des critères illégitimes comme le sexe, la religion, l'origine, l'âge, l'orientation sexuelle, le territoire, la langue etc. (Melo (coord.), 2012).

Ce dossier entend questionner cette distance supposée en s'intéressant à l'un des segments du champ associatif – plutôt moins étudié que d'autres alors qu'il est placé en première ligne de

---

<sup>1</sup> Pour citer cet article : Amsellem-Mainguy, Yaëlle, Régis Cortéséro, et Emmanuel Porte. « Éducation populaire et animation à l'épreuve des discriminations. Introduction », *Les cahiers de la LCD*, vol. 8, no. 3, 2018, pp. 11-24.

ces interrogations : celui des associations d'éducation populaire, opérant pour l'essentiel sur le marché du travail de l'animation socioculturelle et dans le champ des politiques et des actions en direction de la jeunesse (de Lescure, Lebon, 2017).

### **Éducation populaire, diversité des jeunesses et « discrimination positive à la française »**

Le champ de l'éducation populaire n'est pas, en effet, « aveugle aux différences » pour une première série de raisons de nature historique : ses acteurs se sont tous, historiquement, positionné par rapport à la traditionnelle question de l'unité ou de la diversité de la jeunesse « *N'est-elle qu'un "mot" ?* (Bourdieu, 1980) ; mais de surcroît, l'animation socioculturelle, qui en représente la version professionnalisée, s'est d'emblée développée en référence au segment urbain et périurbain de cette jeunesse, celle des quartiers dits « sensibles » principalement issue de l'immigration. De plus, c'est également un secteur professionnel jeune, où l'on retrouve massivement employés les étudiant·e·s (Lebon, 2009 ; Pinto, 2014).

Le développement des mouvements d'éducation populaire dès le début du xx<sup>e</sup> siècle (Christen et Besse, 2017) est en effet traversé par la question de la division de la société en classes. Une part d'entre eux opte pour une prise en charge ciblée de jeunes définis par leur condition sociale. À l'impulsion de l'Action catholique de la jeunesse française (1886), les mouvements catholiques organisent les jeunes en fonction de leurs « milieux » d'origines et de leur sociabilité professionnelle (JOC en 1925, JAC en 1929, JEC en 1929, etc.). Dans le même temps, une constellation d'organisations de jeunesse liées aux partis de gauche s'organise comme autant d'organes de socialisation politique destinés à former les futurs militants acquis à la cause de la « *lutte prolétarienne* » (Augustin et Gillet, 2000 ; Bouneau, 2008).

L'approche « universaliste » ciblant une classe d'âge dans sa globalité remonte également aux sources l'éducation populaire. En France, l'inspiration républicaine commune à l'instruction publique (1881) et au développement d'un mouvement comme la Ligue de l'enseignement (1866) conduit à viser l'édification d'un citoyen abstrait, défini par sa seule appartenance à la Nation. Comme dans le scoutisme de Baden-Powell (1907) en Grande Bretagne, la référence à un espace commun – national ou mondial – auquel les jeunes sont appelés à participer, fonde alors la revendication d'une action située par-delà les clivages de la société et des particularismes. Il s'agit d'édifier le genre de citoyen que requièrent l'organisation et la cohésion sociale (Coussée et Jeffs, 2012). La tension entre différentes approches de la jeunesse n'a jamais cessé d'interpeller les travailleurs de jeunesse dans leur pratique.

### **Projets et pratiques aux prises avec la « différence »**

Comment se manifestent ces tensions et dilemmes ? Comment affectent-ils les références, l'organisation et les pratiques de la vaste constellation d'acteurs qui, aujourd'hui, se réclament de l'éducation populaire ou en « *partage[nt] les présupposés* » (de Lescure et Porte, 2017) ? Comment, dans une société où une gamme étendue de *différences* (de condition sociale, de genre, d'âge, d'orientation sexuelle etc.) sert désormais de référence aux identités individuelles et collectives, choisies ou subies (Wievorka, 2001), ces acteurs prennent-ils en charge cette diversité ainsi que le spectre des discriminations qui l'accompagne ?

Les contributions rassemblées dans ce dossier traitent ces questions depuis des points de vue et des terrains variés. Dans leur article « Mécontentement autour d'une expérience d'*empowerment* consacrée à la lutte contre les discriminations », Hélène Balazard et Sandrine Rui proposent d'analyser l'émergence d'un groupe mobilisé de jeunes au sein d'un centre social dont l'action, saluée au départ par les tutelles et les partenaires, va rapidement être emportée dans de violentes controverses qui aboutiront à la démission de la directrice de la structure. Dans la contribution suivante, Samir Hadj Belgacem décrit les difficultés et les réactions hostiles de l'équipe municipale d'une ville de banlieue parisienne auxquelles se heurte un groupe de jeunes au sein d'un conseil local de jeune qui décident de se saisir de la question des rapports entre jeunes et polices, ainsi que de celle des discriminations ethniques. Au fil d'une interview sur leur parcours et leurs regards de professionnels et d'activistes, Guillaume Coti, ancien coordinateur du collectif Pouvoir d'Agir et Amandine Gay, auteure et réalisatrice du film *Ouvrir la voix*, reviennent sur la façon dont les questions de genre et de discrimination raciale se sont imposées et ont marqué leurs parcours respectifs. Pour finir, Caroline Janvre propose d'introduire le lecteur à une méthode de formation et de conscientisation permettant aux participants de se dégager d'une vision uniquement morale des discriminations en termes de « tolérance », pour développer une compréhension plus sociologique et structurelle des normes intériorisées, et largement inconscientes, dont découlent les distributions socialement inégales de biens matériels et symboliques, lesquelles donnent lieu à des pratiques discriminatoires.

Par-delà la singularité des situations étudiées ou relatées, ces contributions sont traversées par une série de thèmes communs qui mettent en évidence les enjeux autour de la place et du traitement des questions discriminatoires chez les acteurs de l'animation et de l'éducation populaire, tout en donnant à voir des espaces, ténus mais bien réels, où une action parvient à se déployer.

### **De la morale au politique**

Il serait abusif et faux de parler d'une non-prise en compte des questions discriminatoires par les acteurs de ce secteur. Celui-ci constitue même un acteur de premier plan des politiques de lutte contre les discriminations. Une étude révèle par exemple que dans plus de neuf actions sur dix financées à ce titre par le conseil régional d'Île-de-France entre 2008 et 2012, le porteur du projet était une association (L'Horty 2013).

Le fait de participer à des dispositifs d'action publique ne dit cependant rien de la perspective avec laquelle ces problématiques sont abordées. Les contributions rassemblées dans ce dossier montrent que celles-ci relèvent beaucoup plus largement de la morale que du politique. L'article de Caroline Janvre peut aider à préciser cette opposition. D'après l'auteure, le modèle de la « tolérance » domine encore aujourd'hui les représentations des professionnels de l'éducation et de l'animation. Ce modèle est moral parce qu'il présuppose que les désavantages et les formes d'exclusion dont souffrent certaines catégories sont liés à des représentations dévalorisantes qu'il conviendrait de corriger par une action éducative adaptée. La « bonne volonté » éclairée par un travail sur les catégories d'appréciation des personnes permettrait alors de lutter efficacement contre le phénomène. À ce modèle, elle oppose celui qui fonde la « pédagogie critique de la norme » dont elle expose les principes. Désormais, la question n'est plus celle des catégories, supposées fautives, avec lesquelles sont perçues les

populations potentiellement cibles de pratiques discriminatoires, mais celle du rapport social que ces catégories instituent, et les inégalités qu'elles fondent. La question est moins celle de la « fausseté » des représentations, que celle des rapports de pouvoir et de domination qui lient les différents protagonistes, et qui s'articulent à une distribution inégale de privilèges matériels et immatériels (pour une synthèse de cette approche, cf. Delphy, 2008). L'enjeu de la « pédagogie critique de la norme » est précisément de faciliter une prise de conscience de ce système de privilège en donnant à voir, par des exercices expérientiels appropriés, la fiction du « neutre », cet emplacement qui n'est jamais nommé car censé incarner la norme mais qui, en réalité, désigne toujours la place de celui qui jouit des privilèges différentiels que génère le système discriminatoire (Guillaumin, 2002). Dès lors, les questions sont politiques : elles concernent la construction des frontières entre les groupes, la distribution du pouvoir entre eux, et l'injuste répartition des avantages et des coûts qui en découle.

La prédominance de cette approche, morale plutôt que politique, traverse également l'interview de Guillaume Coti et d'Amandine Gay. Le premier décrit comment les questions de race ou de genre sont maintenues en périphérie des sujets qui agitent les différents espaces de l'animation et du travail social qu'il a traversés. Et lorsqu'elles émergent, c'est soit négativement, sous le visage du « communautarisme » à combattre, soit plus positivement, en tant qu'appel plus proprement moral à la tolérance et à « l'acceptation de l'autre », dans lesquels le racisme ou les discriminations sont associés à des conduites répréhensibles et condamnables. Retraçant son parcours personnel et professionnel, Amandine Gay décrit l'éviction quasi-systématique des questions raciales et des questions de genre des diverses formations dans lesquelles elle s'est impliquée. Comme si précisément, ces questions ne relevaient pas du politique, comme si les « différences » n'étaient pas des constructions sociales génératrices d'inégalités et d'injustices.

### ***Pratiques de conscientisation***

Le racisme, le sexisme, le « rejet des différences » et les pratiques discriminatoires qui en découlent ne s'avancent que rarement au grand jour. Collette Guillaumin (*ibid.*) avait déjà analysé à la fin des années 60 comment le discrédit porté sur ces idéologies, à la suite de la découverte des camps puis des mouvements de décolonisation et d'émancipation féministe, n'avait pas aboli les pratiques qui les accompagnent, mais les avait confinées dans la clandestinité, la dénégation et la mauvaise conscience. Dénier et dénégation continuent d'entourer ces pratiques (Fassin, 2006). Elles échappent au regard et à la conscience, parfois des auteurs de pratiques discriminatoires (Hamilton Krieger, 2008), souvent de leurs victimes (Cortesero, 2018<sup>2</sup>).

Les contributions rassemblées dans ces numéros montrent que cet enfouissement de la conscience des discriminations n'est pas inexorable et que l'animation et l'éducation populaire peuvent le faire reculer. Si la « pédagogie critique de la norme » présentée par Caroline Janvre permet d'aider cette prise de conscience du côté des auteurs potentiels, deux autres contributions montrent ce processus de conscientisation<sup>3</sup> à l'œuvre chez les potentiels discriminés, grâce ou « au moyen » de dispositifs relevant de l'éducation populaire. La

---

2 L'existence de ressorts de « résilience » chez les discriminés, souvent invoquée (Lamont, 2016 ; Dubet, 2016), ne doit pas faire oublier cette condition plus structurelle de leur propension à minimiser, voire ignorer, les pratiques qui les désavantagent ou les excluent.

3 La notion de conscientisation a été introduite par le pédagogue brésilien Paulo Freire pour désigner le processus d'acquisition d'une conscience critique de la réalité sociale par les opprimés, réalité progressivement perçue comme le produit de rapports sociaux plutôt qu'à la seule échelle des souffrances individuelles.

constitution d'un collectif de jeunes mobilisés autour d'actions de lutte contre les discriminations (organisation de séminaires, production de films etc.) est analysée comme une « *mobilisation improbable* » par Hélène Balazard et Sandrine Rui, qui rappellent combien les victimes de discriminations se tiennent habituellement à distance de toute logique revendicative ou contestataire... C'est l'accompagnement proposé par le centre social, relevant d'une logique d'*empowerment*<sup>4</sup>, qui rend possible cette mobilisation. Dans le cas des jeunes impliqués dans un conseil local de jeunes, analysé par Samir Hadj Belkacem, le processus de conscientisation semble conduit de façon plus autonome, les jeunes se lançant eux-mêmes dans une démarche de documentation et d'enquête sur les pratiques policières et les discriminations ethniques. Ces deux contributions démontrent que ces mobilisations sont possibles et que certaines pratiques d'éducation populaire en accélèrent la formation<sup>5</sup>.

### ***Lourdeur et violence des résistances institutionnelles***

C'est peut-être la vigueur, parfois la violence des réactions négatives que suscitent ces initiatives qui frappent le plus à la lecture des contributions rassemblées ici. Celles-ci viennent parfois des individus concernés eux-mêmes lorsqu'ils s'opposent à la mise en place de plaintes alors qu'ils sont victimes de pratiques discriminatoires caractérisées, comme dans les exemples présentés par Guillaume Coti dans l'interview qu'il nous a accordé. Résistance des professionnels également, lorsqu'ils tentent de minimiser les implications de la mise en évidence de situations de privilège lors de séances de « pédagogie critique de la norme », arguant que l'explication des catégories (notamment raciales) présenterait un coût potentiel encore plus lourd pour les principaux concernés.

Les résistances institutionnelles et politiques apparaissent cependant bien plus fortes.

Le conseil local de jeune, étudié par Samir Hadj Belgacem, se retrouve dans le collimateur des élus dès lors qu'une partie des jeunes impliqués décide de travailler sur les discriminations et les relations jeunes/police. D'abord indifférents (alors que ce conseil est censé éclairer les élus sur les souhaits de la jeunesse), ils tentent rapidement de discréditer le groupe en l'accusant d'être manipulé par des adultes mal intentionnés et de travailler contre les intérêts de la mairie. La médiatisation du travail des jeunes, qui va notamment faire l'objet d'un article dans le journal *Libération*, contribue à la montée d'un mouvement d'hostilité du côté des acteurs politiques et institutionnels : le préfet manifeste son étonnement auprès du maire, et l'appareil municipal cherche aussitôt à renforcer son contrôle sur les activités du groupe. Le déni du fait discriminatoire par les autorités sature cet espace de conflictualité, avec comme point d'orgue l'interpellation par un élu d'un des jeunes impliqués, lui assurant que « *la discrimination à l'embauche, ça n'existe pas (...), en Seine Saint Denis* ».

Le destin du groupe mobilisé au centre social décrit par Sandrine Rui et Hélène Balazard est assez proche. À la différence des premiers, les jeunes ont bénéficié du soutien actif de leur structure, le centre social. À la différence des premiers également, les jeunes ont connu une première période de fort soutien local et national, et une forte reconnaissance jusque dans les instances centrales de financement des politiques de la ville. Cependant le vent « tourne » rapidement. Les soutiens externes se retirent et les tensions internes au centre social font émerger des remises en cause associant tour à tour les jeunes à de dangereux rebelles ou à des

---

4 Que les auteurs définissent à la suite de Bacqué et Biewer (2013) comme « *une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou de communautés et de transformation sociale* ».

<sup>5</sup> Ce que montrent également les travaux de Julien Talpin sur le *community organizing* en contexte nord-américain (2016).

jeunes gens manipulés par des enjeux militants qui les dépassent. Le déni du problème joue, ici aussi, un rôle indéniable, l'invitation faite au groupe par certains acteurs locaux de travailler sur d'autres critères que la race en constitue une illustration éclatante. Les éléments rapportés par les auteures permettent de surajouter à cette première explication une seconde, plus idéologique, qui reconduit à nouveau l'opposition entre approche morale et politique. D'après les auteures, c'est la tentative du groupe de lier ces deux registres et de ne pas occulter le poids de l'histoire coloniale, ainsi que celui d'un hypothétique « racisme d'état », qui a « *constitué le point limite pour une part des acteurs locaux, enrayant tout dialogue avec les institutions* ».

Les mobilisations sont donc certes possibles, et passent par un travail de « conscientisation » qui peut être autonome lorsqu'il bénéficie de conditions favorables, ou qui peut être accompagné par des interventions pédagogiques adaptées. Mais le sujet est « clivant », et le milieu partenarial local ou national se montre rapidement hostile. La conscientisation des « premiers concernés », bute, en quelque sorte, sur la « non-conscientisation » de leurs vis-à-vis, acteurs institutionnels mais aussi dominants dans les rapports sociaux de classe, de genre, de race... Pour ceux-là, soit les discriminations n'existent pas, soit elles relèvent de conduites « déviantes » qu'il faut condamner à l'intérieur d'un cadre républicain valorisant « l'égalité des chances ». En aucun cas, elles ne revêtent la figure d'un *système*, d'un mode de fonctionnement institué de la société française elle-même, distribuant avantages et désavantages selon de clivages de classes *mais aussi* de race, de genre, de territoire etc. (Dorlin, 2010). Ces acteurs participent ainsi de la logique de dépolitisation à l'œuvre sur le temps long dans les programmes d'actions publics, en subsumant la question des discriminations dans des thématiques renvoyant aux individus et à leur mobilisation, comme la diversité ou l'insertion (Doytcheva, 2015).

### ***Les espaces de l'action***

En remplaçant les initiatives dans cet espace tendu et hostile à l'expression d'une anti-discrimination politique, les contributions dessinent aussi, chacune à leur manière, les espaces concrets où l'action parvient à se développer. Le point commun de ces espaces est la *distance* qu'ils instaurent aux institutions et acteurs dominants du champ politique et de la société civile.

Cette distance s'incarne sous une première figure de la *marge*, lorsqu'Amandine Gay décrit les conditions de financement et de tournage de son premier film *Ouvrir la voix*. La débrouille, l'isolement et l'autofinancement s'imposent pour porter un projet qui ne parvient pas à susciter l'intérêt des principales institutions de financement de la production audiovisuelle. La destination initiale du film, dont l'auteure imagine d'abord une diffusion confidentielle via une plateforme internet, participe de cette logique d'extériorité aux réseaux institués de production et de diffusion. Le succès du film permet finalement de transformer ce positionnement à la marge en une figure *d'indépendance*, par la création d'une société de production et la planification d'un contrôle complet du processus de réalisation et de production pour les films à venir.

La distance consiste aussi à travailler *à la limite* des cadres institutionnels imposés, jusqu'à parfois en subvertir la finalité. Guillaume Coti parvient à faire financer une action de théâtre forum de femmes racisées par un dispositif CAF malgré les réticences de cette institution, soucieuse de maintenir les projets qu'elle soutient dans le cadre des actions de parentalité conformes à sa vocation. Du travail à la limite de la subversion et du détournement, la

frontière est mince. Ainsi le groupe qui, à l'intérieur du cadre du conseil municipal des jeunes, s'empare des questions de discrimination, subvertit en réalité ce cadre, comme le souligne Samir Hadj Belgacem. Car, avec la mise en place de cette institution, les élus souhaitaient surtout que les jeunes s'inscrivent dans une logique de « budget participatif », et délibèrent sur l'usage d'une partie du budget du service jeunesse.

Enfin, la distance est pleinement consommée lorsque les structures porteuses initiales décident de se retirer de ce type d'actions trop clivantes pour laisser les groupes mobilisés continuer leur route de manière autonome. C'est aujourd'hui l'option suivie par la fédération nationale des centres sociaux, qui, après les difficultés rencontrées par le projet décrit dans l'article d'Hélène Balazard et Sandrine Rui, a opté pour un resserrement de l'action essentiellement concentrée sur ses débuts : permettre aux groupes de se constituer et de poser les premières pierres de leur projet. Ceux-ci devront rapidement s'autonomiser du centre social qui les a accueillis pour porter l'action en leur nom propre.

Au global, les contributions rassemblées dans ce numéro décrivent, chacune à leur manière, les situations complexes qui entourent la problématique de la diversité dans le champ de l'éducation populaire et de l'animation. On retrouve des tensions du côté de certains professionnels et militants, qui peinent à se dégager d'une vision moralisante éludant les logiques de domination au principe des discriminations. Mais aussi des tensions du côté d'une partie des publics, plus prompts à euphémiser ou nier leur condition discriminée qu'à entrer dans l'action collective.

Dans le même temps, les contributions dessinent aussi *l'espace d'une action possible*, mobilisant les compétences de certains acteurs dans la mise en œuvre de dispositifs conscientisant couplée avec des savoirs faire tactiques et stratégiques de négociation et de contournement de la contrainte politico-institutionnelle.

Si les actions présentées semblent littéralement écrasées par le poids de cette résistance politico-institutionnelle, cette dernière ne semble pas cependant mettre un terme aux dynamiques engagées. Au contraire, ces aventures avortées apparaissent comme des temps forts dans la socialisation politique et la trajectoire militante des jeunes impliqués. Parmi les membres des deux groupes dont l'expérience est relatée dans ce dossier, beaucoup sont restés politiquement actifs et dans les deux cas certains ont acquis des mandats politiques dans leurs communes, et les déconvenues décrites ici paraissent peser lourdement sur leur vision de la politique et leurs combats actuels.

C'est un tout autre sujet qui s'ouvre alors, celui du destin politique de ces « déçus » du combat contre les discriminations au sein des organisations et des pratiques de l'animation et de l'éducation populaire. Comment réinvestissent-ils cette cause ? Dans quels espaces politiques et institutionnels ? Selon quelles modalités collectives renouvelées ? Il reste qu'il y a là un champ à investiguer, d'autant plus important et nécessaire qu'il concerne désormais l'action des « premiers concernés » eux-mêmes, et non pas seulement celle de ceux qui entendent les former et les accompagner.



## Bibliographie

Bouneau C., « Les jeunesses et les étudiants socialistes en France des années 1880 aux années 1960 : groupes politiques et/ou générationnels ? », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 4, janvier-avril 2008.

Hamilton Krieger L., *Un problème de catégories : stéréotypes et lutte contre les discriminations*, French-American Foundation et Sciences Po Paris, 2008.

Bourdieu P., « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Minuit, 1980, pp. 143-154.

Christen C., Besse L., (dir.), *Histoire de l'éducation populaire 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Presses universitaires du Septentrion, coll. Histoire et Civilisations, 2017.

Cortesero R., « Politisation et dépolitisation des jeunesses populaires urbaines en France. La domination à l'épreuve de sa "spatialisation" », *L'éducation non formelle : chance ou défi pour le travail de jeunesse*, coll. Textes de travail, OFAJ, 2018, pp. 65-80.

Jeffs T. et Cousse F., « Informal Education in a Historical Perspective : Between an instrument of social education and a socio-educational practice », in *Youth Participation in Europe* (Loncle P., Cuconato M., Muniglia V. et Walther A.), Policy Press, 2012.

de Lescure E., Lebon F., (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Les éditions du croquant, 2017.

de Lescure E., Porte E., (coord.), « Éducation populaire : politisation et pratiques d'émancipation », *Agora débats/jeunesses*, n° 2, vol. 76, 2017.

Delphy C., *Classer, dominer. Qui sont les « autres »*, La fabrique édition, 2008.

Dorlin E. (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, coll. Actuel Marx Confrontation, PUF, 2010.

Doytcheva M., *Politiques de la diversité. Sociologie des discriminations et des politiques antidiscriminatoires au travail*, PIE Peter Lang, coll. Travail & Société, 2015.

Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002.

Dubet F., *Ce qui nous unit. Discriminations, égalité et reconnaissance*, Seuil, coll. La République des idées, 2016.

Fassin D., « Du déni à la dénégation. Psychologie politique de la représentation des discriminations », in *De la question sociale à la question raciale : Représenter la société française*, La Découverte, 2006, pp. 131-157.

Guillaumin C., *L'idéologie raciste*, Gallimard, 2002.

Lamont M. et al., *Getting Respect : Responding to Stigma and Discrimination in the United States, Brazil, and Israel*, Princeton University Press, 2016.

L'Horty Y., « Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations », TEPP, rapport de recherche, n° 2013-01, 2013.

Melo D. (coord.), « Manières de recruter : l'égalité des chances à l'épreuve de l'expérience des recruteurs », Convention DARES, APR « Pratiques de recrutement et sélectivité sur le marché du travail », 2012.

Pinto V., *À l'école du salariat. Les étudiants et leurs « petits boulots »*, PUF, coll. Le Lien social, 2014.

Talpin J., *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Raisons d'agir, coll. Cours et travaux, 2016.

Wieviorka M., *La différence*, Les Éditions Balland, 2001.